



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Premier ministre : structures administratives

Question écrite n° 68251

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de valoriser et de donner une plus grande visibilité aux organes administratifs français qui s'occupent des questions européennes. Il faut affirmer clairement que l'Europe est une priorité et communiquer sur le travail accompli. Il pense en particulier au SGCI (secrétariat général du comité interministériel pour les questions européennes) qui accomplit un important travail de coordination, essentiel pour le suivi des affaires européennes, dans un quasi-anonymat. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de changer la dénomination de cet organisme, qui dépend de son autorité, pour qu'il puisse acquérir une meilleure visibilité, et ainsi mieux communiquer et valoriser son action. Il lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Premier ministre sur la nécessité de mettre fin à l'anonymat du SGCI (Secrétariat général du comité interministériel pour les questions européennes), service du Premier ministre, dont le sigle ne fait pas apparaître ses attributions en matière de coordination administrative des affaires européennes. Le Premier ministre a réuni, le 20 juillet, le premier comité interministériel sur l'Europe. Réuni chaque mois, il aura vocation à assurer la coordination politique du Gouvernement sur les questions européennes. Le secrétariat de ce comité sera assuré par le SGCI, qui deviendra le « Secrétariat général des affaires européennes ». Cette nouvelle dénomination répond à un souci de cohérence et de lisibilité. Elle rend également compte de la réalité des attributions de ce service du Premier ministre qui, depuis sa création en 1948 pour coordonner l'aide du plan Marshall dans le cadre de l'OCDE (qui s'appelait alors OECE), a vu croître ses missions au fur et à mesure du développement de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68251

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6338

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9695